



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de La Bostonnais qui se tenait le 27 août 2021 sous le chapiteau du Parc Ducharme à 18h30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse suppléante Renée Ouellette, les conseillers François Baugée et Guy Laplante, la conseillère Isabelle Verreault. Madame Anne Proulx agit à titre de secrétaire d'assemblée. Aussi invitée, est présente Madame Marie-Louise Tardif, député de Laviolette.

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Relocalisation temporaire des locaux de la municipalité
5. Droits et devoirs de la mairesse suppléante
6. Tour de table des conseillers
7. Clôture de l'assemblée
8. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La mairesse suppléante Renée Ouellette souhaite la bienvenue. L'ouverture de la séance est proposée par la conseillère Isabelle Verreault et secondé par le conseiller Guy Laplante.

2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée

Madame Anne Proulx est nommée comme secrétaire d'assemblée, avec la possibilité de poser des questions compte tenu qu'elle ne pouvait être dans l'assemblée avec le public. La nomination est adoptée par le conseiller François Baugée et secondé par le conseiller Guy Laplante.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Isabelle Verreault et secondé par le conseiller Guy Laplante.

4. Relocalisation temporaire des locaux de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE l'hôtel de ville de la municipalité de la bostonnais a été détruit par un incendie majeur le 12 août 2021 et que l'immeuble est déclaré perte totale;





N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit poursuivre ses activités, par le fait même doit trouver un endroit où installer ses bureaux;

Considérant que deux options s'offraient à la municipalité, soit : la location d'une roulotte VIP de chantier et/ou la location du sous-sol de la chapelle du Vieux Corbeau;

CONSIDÉRANT QU'après une visite des installations offertes par la chapelle du Vieux Corbeau, qui a eu lieu le 24 août 2021, les conseillers municipaux ont conclu que le sous-sol n'était pas adéquat pour poursuivre les activités des la municipalité, étant donné que des coûts supplémentaires devraient être engendrés pour rendre l'endroit fonctionnel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR : le conseiller Guy Laplante

APPUYÉ PAR : le conseiller François Baugée

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE la location d'une roulotte VIP sera louée pour relocaliser les bureaux de la municipalité. La location est au coût de 1150.00\$ par mois. Les coûts seront couverts par les assurances de la municipalité. Que le conseil municipal autorise la mairesse suppléante Renée Ouellette et/ou monsieur Daniel Bouvier, inspecteur municipal a signé le contrat de location avec l'entreprise Nova Transport

5. Droits et devoirs de la mairesse suppléante

Considérant que madame la mairesse Rachel Fluet est en congé de maladie;

Considérant l'incendie du bâtiment de l'hôtel de ville;

Considérant les explications de madame Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette, soit que la personne qui est maire ou mairesse et est tenu par sa charge, même si elle est en congé de maladie;

Aucune résolution ne sera faite pour les droits et devoirs de la mairesse suppléante devant ses explications.



6. Tour de table des conseillers

Le conseil tient à remercier Madame Marie-Louise Tardif de s'être déplacée pour nous apporter son soutien dans cette dure épreuve.

7. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

Proposé par : la conseillère Isabelle Verreault

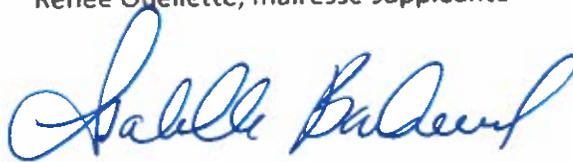
Secondé par : le conseiller Guy Laplante

8. Levée de l'assemblée.

L'assemblée est levée à 19h33.



Renée Ouellette, mairesse suppléante





N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation

